



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ INTERPRÉFCTORAL**

Portant désignation des membres du conseil maritime de façade Méditerranée

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;

Vu la directive n° 014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 219-6-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son chapitre III ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade ;

Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination du préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, en outre préfet de police des Bouches-du-Rhône – M. WITKOWSKI ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 octobre 2025 portant composition du conseil maritime de façade de Méditerranée ;

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée :

##### 1. Collège des représentants de l'État et des établissements publics

- Les représentants de ce collège ne sont pas désignés *intuitu personae*.

##### 2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- représentants du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Christophe MADROLLE	Mme Anne CLAUDIUS-PETIT

- représentants du Conseil régional d'Occitanie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Didier CODORNIOU	M. Christophe MANAS

- représentants du Conseil exécutif de Corse :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Guy ARMANET	Mme Angèle BASTIANI

- représentants de l'Assemblée de Corse :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Mme Françoise CAMPANA	M. François SORBA
M. Jean-Martin MONDOLONI	Mme Santa DUVAL

- représentants du Conseil départemental des Alpes-Maritimes :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Marie-Rose BENASSAYAG	M. Patrick CESARI

- représentants du Conseil départemental du Var :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Andrée SAMAT	M. Philippe LEONELLI

- représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Didier REAULT	Mme Laure-Agnès CARADEC

- représentants du Conseil départemental du Gard :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Robert CRAUSTE	Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET

- représentants du Conseil départemental de l'Hérault :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Franck CAPPELLINI	M. Christophe MORGON

- représentants du Conseil départemental de l'Aude :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Sandrine SIRVENT	M. Jean-Luc DURAND

- représentants du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Martine ROLLAND	M. Nicolas GARCIA

- représentants de Montpellier Méditerranée Métropole :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Véronique NEGRET	M. Serge DESSEIGNE

- représentants de la métropole Aix-Marseille-Provence :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Amapola VENTRON	M. Claude PICCIRILLO

- représentants de la métropole Toulon Provence Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Gilles VINCENT	M. Yann TAINGUY

- représentants de la métropole Nice Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Roger ROUX	M. Louis NEGRE

- représentants des maires des communes littorales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Gil BERNARDI	Néant

- représentants des maires des communes littorales de la région Occitanie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Gwendoline CHAUDOIR	Néant

- représentants des maires des communes littorales de Corse :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Charles ORSUCCI	Néant

- représentants des EPCI littoraux :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Sébastien LEROY	M. Michel ARROUY

- représentants de la Fédération des schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Loïc LINARES	

### **3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises**

- représentants d'Armateurs de France :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pierre BONNARD	M. Romain CHAPPEL

- représentants du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Mme Christine PONCHARREAU	Mme Déborah MONDAIN

- représentants du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Bernard PEREZ	M. Emmanuel BASSINET

- représentants du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Daniel DEFUSCO	Mme Aurélie ESSARTIER

- représentants du Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Patrice LAFONT	M. Martial HOURDEQUIN

- représentants des entreprises de pisciculture de Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jérôme HEMAR	Néant

- représentants de la Fédération des industries nautiques :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Richard GIBEAUD	Mme Colette CERTOUX

- représentants des ports de plaisance de Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Serge PALLARES	Mme Véronique TOURREL-CLEMENT

- représentants de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Céline RICHAUD	Mme Géraldine ZANA

- représentants de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Occitanie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Louis MADAULE	M. Michel COLOMBIE

- représentants de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Corse :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Stefanu VENTURINI	M. Michel IENCO

- représentants du Pôle Mer Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Christophe AVELLAN	Mme Manon PEDRONI

- représentants du Syndicat professionnel des armateurs côtiers de Méditerranée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Sébastien LE FLOC'H	M. Guilhem HUBERT

- représentants de la Fédération nationale des plages restaurants :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Geneviève REBUFAT-FRILET	M. René COLOMBAN

- représentants de la Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme (ADN Tourisme) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Isabelle BREMOND	M. Philippe BERTO

- représentants des professionnels des énergies marines renouvelables :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Pauline BERTRAND	M. MONIOT Dominique

#### 4. Collège des représentants des salariés d'entreprises

- représentants de la Confédération générale du Travail :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Julien GALLARDO	M. Julien SIMONI

- représentants de la Confédération générale du Travail-Force ouvrière :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Cendrine EYRAUD	M. Ronan KERBIGUET

- représentants de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL	M. Jean-Emmanuel CREPIN

- représentants du Syndicat des travailleurs corses :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI	M. Nicolas TOMASI

**5. Collège des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou des usagers de la mer et du littoral**

- représentants de WWF France :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Catherine PIANTE	M. Pierre-Yves HARDY

- représentants de Surfrider Foundation :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Mme Sarah HATIMI	Mme Noémie GARRIGOUX

- représentants de l'Union des centres permanents d'initiatives pour l'environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Frédéric POYDENOT	Mme Servane TAROT

- représentants de la Ligue pour la protection des Oiseaux :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Patricia MARIN	Mme Brigitte IOZIA

- représentants des Conservatoires des espaces naturels :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Philippe LARGOIS	M. Marc MAURY

- représentants de France Nature environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Patrick LAFFITTE	Mme Nathalie CAUNE

- représentants de France Nature environnement Occitanie :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Daniel GUIRAL	M. Benoît SEGALA

- représentants de l'association " Mare Vivu " :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Pierre-Ange GIUDICELLI	Mme Céline SENECAUT

- représentants de l'association MIRACETI :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Mme Barbara MATHEVON	Mme Laurène TRUDELLE

- représentants du Comité national olympique et sportif français :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Hervé LIBERMAN	M. Vincent ALLIGIER

- représentants de la Fédération française d'études et de sports sous-marins :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Nicole BOULAY	M. Jean-Claude JONAC

- représentants de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Michel FAUQUE	M. Jean-Marie RAY

- représentants de la Fédération française des pêcheurs en mer :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
M. Roger ALBERTO	Mme Sandrine SOLER

- représentants de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jacques ANDRIEU.	M. Jean-Antoine VERUNI

- représentants de la Fédération française de voile :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Didier FLAMME	M. Pierre CARAYON

- représentants de la Fédération française motonautique :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Dominique MEDORI	M. Sébastien PAGLIAI

- représentants de l'Union nationale des associations de navigateurs :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Xavier DE LA TAILLE	M. Gilbert BIASOLI

- représentants de la Fédération française de canoë-kayak :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Arnaud PITMAN	M. Didier VIVIEN

## 6. Personnalités qualifiées :

- Monsieur François BONHOMME, biologiste, directeur de recherche au CNRS ;
- Madame Christine PERGENT-MARTINI, océanologue, maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale PAOLI ;
- Monsieur Sylvain PIOCH, océanographe, maître de conférences en Géographie à l'Université Paul-VALERY-Montpellier III ;
- Madame Sandrine RUITTON, océanologue, maître de conférences à l'Université Aix-Marseille.

## Article 2

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté.

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Mesdames et Messieurs les membres du conseil maritime de façade Méditerranée

### COPIES :

- Monsieur le préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur le préfet Maritime de la Méditerranée
- Monsieur le directeur de la DIRM Méditerranée
- Archives.

### Article 3

L'arrêté interpréfectoral du 14 novembre 2025 portant désignation des membres du conseil maritime de façade Méditerranée est abrogé.

### Article 4

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication, soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

En cas de recours gracieux, l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants.

### Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Méditerranée, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le

Le 15 DEC. 2025

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le vice-amiral d'escadre  
Christophe LUCAS

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Jacques WITKOWSKI